



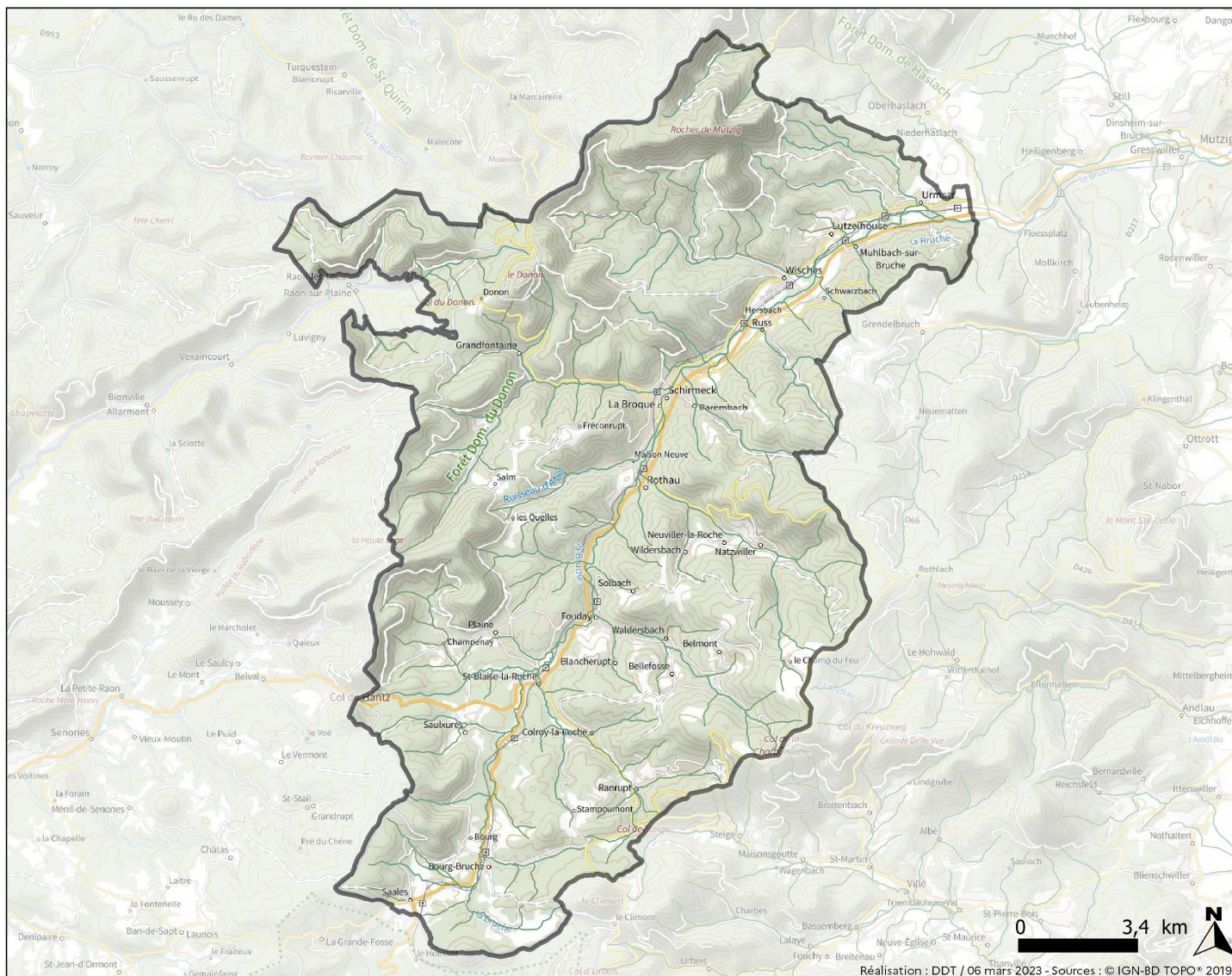
**PRÉFET  
DU BAS-RHIN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# PANORAMA TERRITORIAL - Thème environnement

## Période 2022-2027

### CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE



Contact :  
[ddt-planification@bas-rhin.gouv.fr](mailto:ddt-planification@bas-rhin.gouv.fr)

## Edito de la Préfète du Bas-Rhin

Le constat établi par la communauté scientifique dans son ensemble fait état, depuis de nombreuses années, d'une dégradation des milieux naturels en France, notamment les milieux aquatiques, mais également d'un appauvrissement significatif de la biodiversité. De plus, le changement climatique est à l'origine de sécheresses de plus en plus fréquentes. Les événements climatiques de plus en plus inhabituels que nous connaissons par ailleurs sont le révélateur de ces changements profonds. Aujourd'hui, nos concitoyens expriment une attente forte de préserver notre environnement.

Répondre à ces enjeux nécessite de mobiliser toutes les ressources disponibles sur le territoire, en s'appuyant notamment sur les intercommunalités et sur leurs compétences, tant en GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qu'en eau potable ou en assainissement, que ces compétences soient exercées en propre ou transférées à des syndicats.

Afin de faciliter l'exercice de vos compétences, les services de l'État du Bas-Rhin ont produit un document de synthèse sur le périmètre de chaque intercommunalité, afin de mieux connaître les enjeux environnementaux existants sur vos territoires et lister les actions déjà engagées ou à mettre en œuvre dans les domaines de l'eau et de la nature. Il vient compléter le Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT) élaboré à l'échelle départementale par la mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN), en concertation avec les acteurs locaux.

Je remercie l'ensemble des acteurs pour la mise en œuvre des actions de préservation des milieux naturels de notre territoire. La mobilisation de tous est indispensable pour relever cet immense défi que représente aujourd'hui la reconquête du bon état écologique et environnemental de nos territoires.



Josiane CHEVALIER

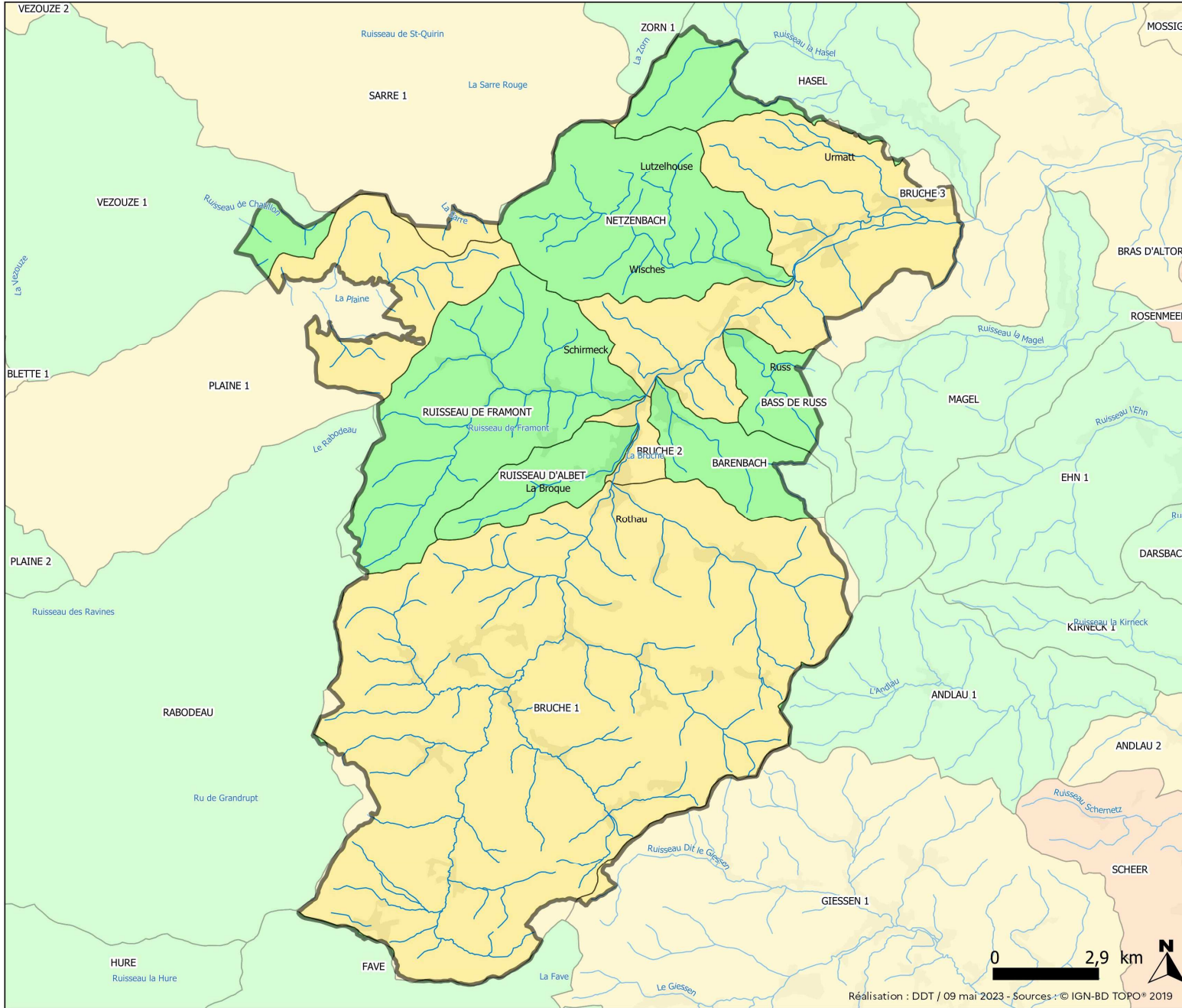
# GLOSSAIRE

<b>Sigle</b>	<b>Signification</b>
AAC	Aire d’Alimentation de Captage
APPB	Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope
DBO <sub>5</sub>	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
EIN	Évaluation d’incidence
ENP	Espace Naturel Protégé
ENS	Espace Naturel Sensible
ERC	Éviter – Réduire – Compenser
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l’Environnement
Liste 1	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
Liste 2	Cours d’eau classé au titre de l’article L. 214-17 du Code de l’environnement
MES	Matières en Suspension
N2000 ZPS	Zone Spéciale de Protection Natura 2000
N2000 ZSC	Zone Spéciale de Conservation Natura 2000
PAOT	Plan d’Actions Opérationnel Territorialisé
PAPI	Programme d’Actions de Prévention des Inondations
PLUi	Plan Local d’Urbanisme Intercommunal
PNR	Parc Naturel Régional
PPR	Plan de Prévention des Risques
PPRI	Plan de Prévention des Risques Inondation
PTGE	Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau
RAMSAR	Zone humide reconnue au titre de la convention Ramsar sur les milieux humides
RNR	Réserves Naturelles Régionales
SAGE	Schéma d’Aménagement et de Gestion de l’Eau
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SDAGE	Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
SRCE	Schémas Régionaux de Cohérence Écologique
STEU	Station de Traitement des Eaux Usées
TVB	Trame Verte et Bleue
ZNIEFF	Zone Naturelle d’Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZAR	Zone d’action Renforcée (Nitrates)
ZER	Zone à Enjeu Régional (équilibre forêt-gibier)
ZV	Zone Vulnérable (Nitrates)
ZVR	Zone Vulnérable Renforcée (Nitrates)





### L'ETAT DES MASSES D'EAU DE SURFACE CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE



#### Légende :

La masse d'eau est un découpage élémentaire destiné à être l'unité d'évaluation de la Directive cadre sur l'eau. C'est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau homogène au niveau de ses caractéristiques physico-chimiques et biologiques, permettant ainsi de justifier d'objectifs de gestion propres. L'objectif d'amélioration des masses d'eau est fixé à 2027.

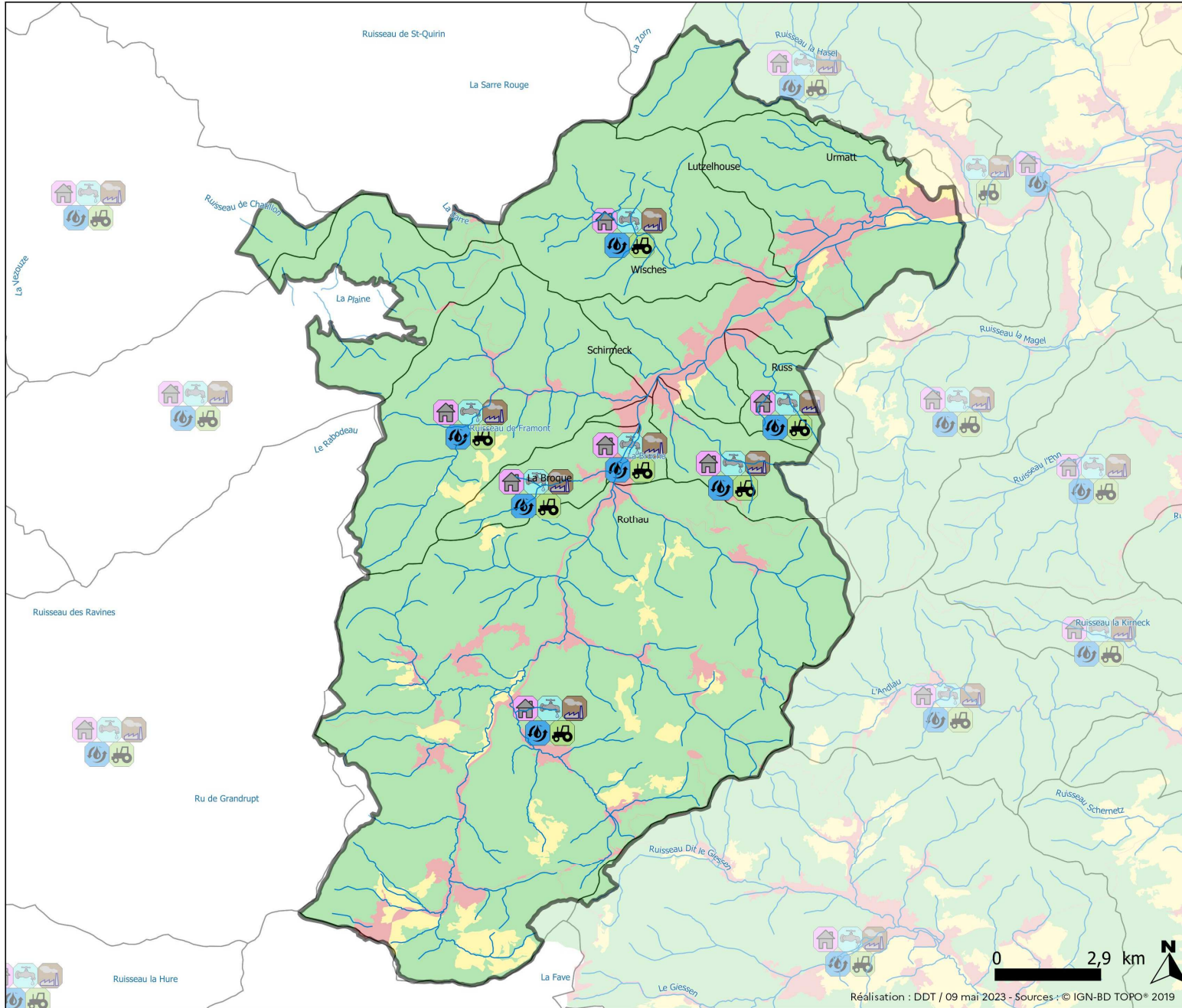
- Indéterminé
- Très bon état
- Bon état
- Etat moyen
- Etat médiocre
- Mauvais état
- Non masse d'eau
- Tache urbaine
- Masse d'eau
- Bassin versant

0 2,9 km










## LES PRESSIONS EXERCÉES SUR L'EAU CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE



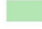




Les différentes pressions ont été rattachées à la masse d'eau et ne ciblent pas précisément la localisation de la pression.

### Légende :

-  Les pressions d'origine urbaine sont liées aux pollutions diffuses dues à l'assainissement, à des usages particuliers de désherbage ou de viabilité hivernale et aux lessivages de surfaces urbaines lors des ruissellements de temps pluvieux.
-  Les pressions sur l'eau potable concernent soit une problématique qualitative ou quantitative de la ressource, soit les dispositifs de captages devenus inadaptés.
-  Les pressions sur les milieux aquatiques concernent les altérations de la morphologie et du fonctionnement des milieux aquatiques liées aux obstacles à la libre circulation des espèces et des sédiments et aux transformations des profils et des tracés des cours d'eau.
-  Les pressions d'origine agricole sont liées aux pollutions diffuses des produits phytosanitaires et fertilisants, à l'érosion des sols et aux émissions de matières en suspension.
-  Les pressions d'origine industrielle et artisanales sont liées aux rejets de substances toxiques.

### Occupation du sol :

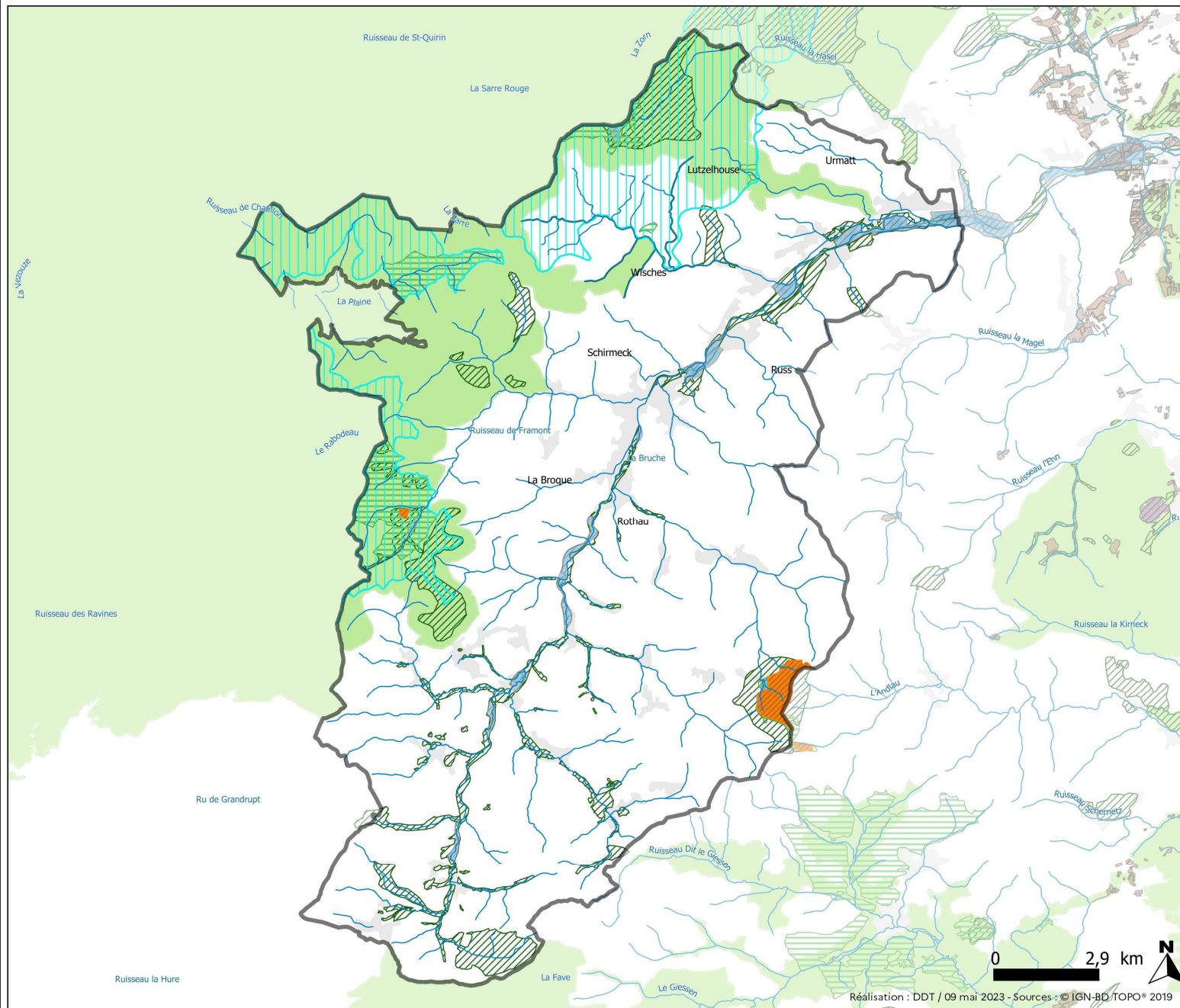
-  Territoires artificialisés
-  Milieux hydrographiques
-  Espaces forestiers et semi-naturels
-  Territoires agricoles
-  Bassins versants des masses d'eau

0 2,9 km





## LES ESPACES NATURELS PROTEGES OU A PRESERVER CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE



Les espaces naturels remarquables sont notamment constitués de :

- sites Natura 2000, réseau écologique européen formé de zones spéciales de conservation (ZSC) et de zones spéciales de protection (ZPS). L'État s'engage à y maintenir les habitats et espèces concernés dans un état de conservation favorable, en utilisant des mesures réglementaires, administratives et/ou contractuelles. Des évaluations d'incidence (EIN) sont nécessaires pour tous les projets dans et à proximité des sites Natura 2000.

■ N2000 ZSC

■ N2000 ZPS

- espaces naturels sensibles, gérés par la collectivité européenne d'Alsace, qui ont vocation à préserver des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et à assurer la sauvegarde des habitats naturels.

- ZNIEFF, inventaires ayant pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant un fort intérêt biologique / écologique et un bon état de conservation. On distingue :

■ les ZNIEFF de type 1 : secteurs de grand intérêt biologique ou écologique ;

■ les ZNIEFF de type 2 : grands ensembles naturels riches et peu modifiés offrant des potentialités biologiques importantes.

- Zones humides, terrains exploités ou non, habituellement gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. Ces milieux participent à l'amélioration de l'état des milieux aquatiques par leur fonction d'auto épuration et jouent un rôle essentiel dans la prévention des inondations et le soutien en période d'étiage. De nombreuses espèces faunistiques et floristiques dépendant de ces zones pour leur survie. En dehors des zones humides remarquables, des zones humides ordinaires non délimitées peuvent être présentes, qu'il convient également de protéger en mettant en œuvre la séquence « Eviter, Réduire, Compenser », en favorisant l'évitement et la réduction.

Autres zonages de protection :

■ Réserve biologique

■ Arrêté préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

■ Réserve Naturelle Régionale (RNR)

■ Zone RAMSAR

■ Prairies permanentes en ZAR ou ZVR

■ Prairies permanentes en Zone Vulnérable (ZV)

■ Forêt de protection

■ Réserve Nationale Chasse et Faune Sauvage (RNCFS)

■ Hamster - Zone de protection statique

■ Hamster - Zone d'accompagnement

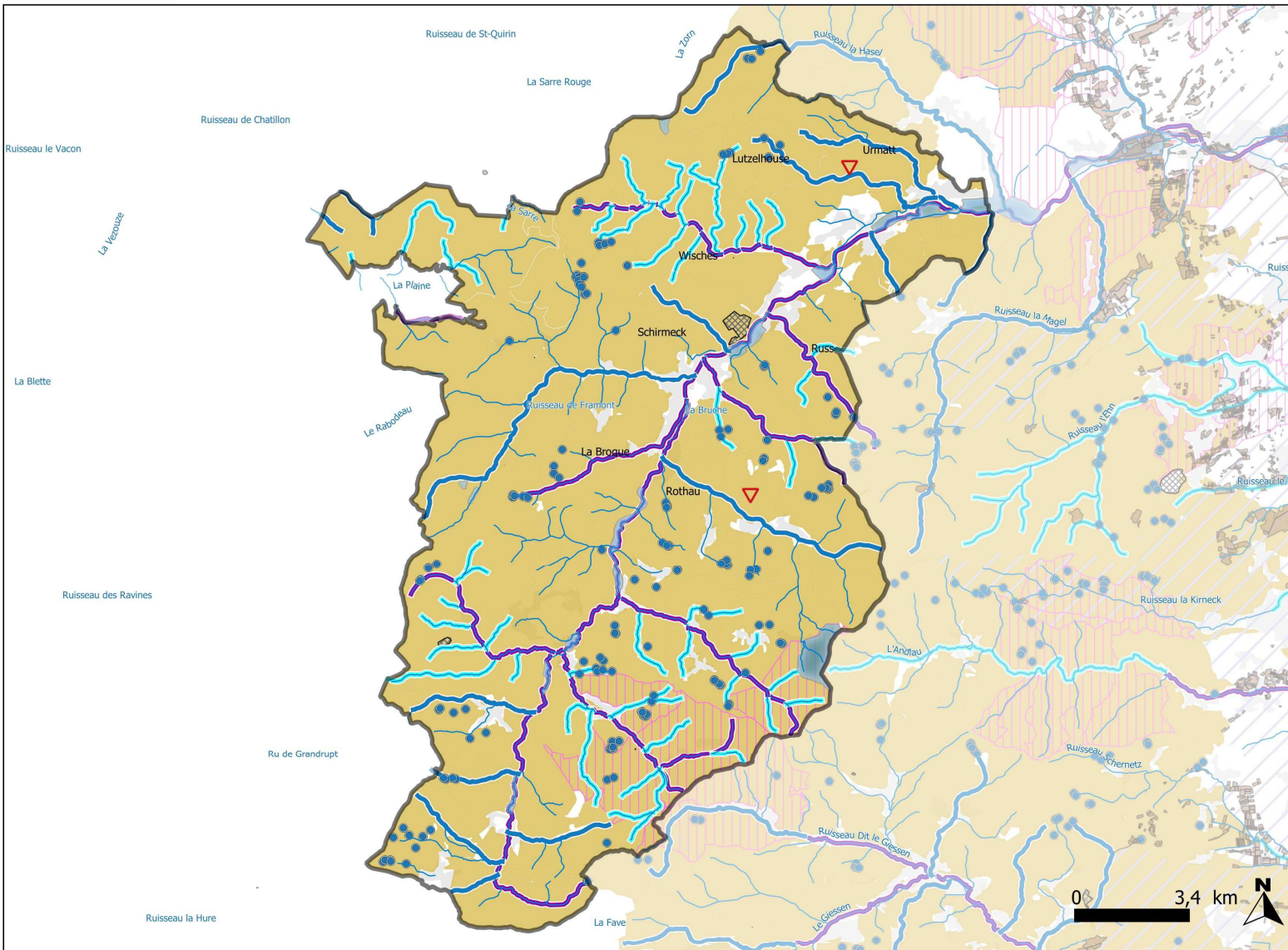
■ Tache urbaine

0 2,9 km





## ENJEUX ET POLITIQUES DE PRESERVATION CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE



**Légende :**


### Assainissement

Bien que n'ayant pas d'impact sur la qualité du milieu récepteur, il existe une problématique d'eaux claires parasites sur le territoire. Les nouveaux aménagements devront intégrer la doctrine régionale eaux pluviales. Des travaux devront également être engagés sur la réduction des eaux claires déjà présentes dans le réseau (vérification de l'état des canalisations, déaccordement des bassins versants extérieurs et des arrivées d'eaux claires sur les réseaux communaux).

### Gouvernance

Le territoire a adhéré au Syndicat du Bassin Versant Bruche-Mossig, qui pilote des programmes concernant aussi bien les inondations que la gestion quantitative et qualitative de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant.

### Milieu aquatique

La Bruche représente un axe majeur de reproduction des grands migrateurs (salmonidés). Ses affluents représentent quant à eux des zones de frayères pour les truites. Ces cours d'eau sont tous très fortement impactés par des obstacles à la continuité écologique, en grande partie liés à l'hydroélectricité.

Plusieurs zones humides remarquables sont localisées le long de la Bruche.

### Inondation / Risques

Le territoire est fortement impacté par le risque inondation (il est notamment couvert par le PPRI de la Bruche).

Le risque inondation doit être pris compte dans ses différentes dimensions : préservation des zones d'expansion de crue, adaptation des nouvelles constructions et des constructions existantes, amélioration de la culture du risque et préparation à la gestion de crise dans un objectif de résilience du territoire.

### Eau potable

Les communes d'Urmatt et de Natzwiller sont concernées par des déficits quantitatifs en eau potable.

De plus, plusieurs communes sur le territoire nécessitent des travaux importants pour améliorer le rendement du réseau d'eau potable, afin de sécuriser l'approvisionnement en cas d'augmentation du nombre d'abonnés (tourisme) ou de sécheresses successives.

### Nature

Une problématique de résistance des habitats forestiers au réchauffement climatique est également identifiée sur ce secteur.

Plusieurs enjeux sont présents sur le territoire : maintien des prairies de montagne, de la ripisylve et des zones humides remarquables.

Le territoire est situé dans la Zone à Enjeux Régionale pour le retour à l'équilibre sylvo-cynégétique. Des travaux sont engagés à ce sujet entre élus, chasseurs et gestionnaires forestiers et sont à poursuivre. L'objectif est à la fois économique pour la sylviculture et écologique pour la préservation de la biodiversité. En effet, la trop forte densité de gibiers compromet la régénération naturelle des habitats forestiers.

### Autre

Le Champ du Feu est une zone touristique très attractive. Son développement devra tenir compte de la grande fragilité des milieux naturels (zone humide remarquable, tourbière, espèces végétales rares) et des enjeux en alimentation en eau potable. Ce site est emblématique des potentiels conflits d'usage entre usagers de la nature (chasseurs, promeneurs, vététistes), protection des enjeux environnementaux (quiétude des espèces et protection des espaces et espèces) et développement touristique. Le territoire de la Vallée de la Bruche est également concerné par la présence de grands prédateurs et la nécessaire cohabitation entre espèces protégées et activités économiques. Il en est de même, sur le Donon avec les enjeux de restauration des habitats du Grand Tétrás et le maintien de zones de quiétude.

### Ressource en eau

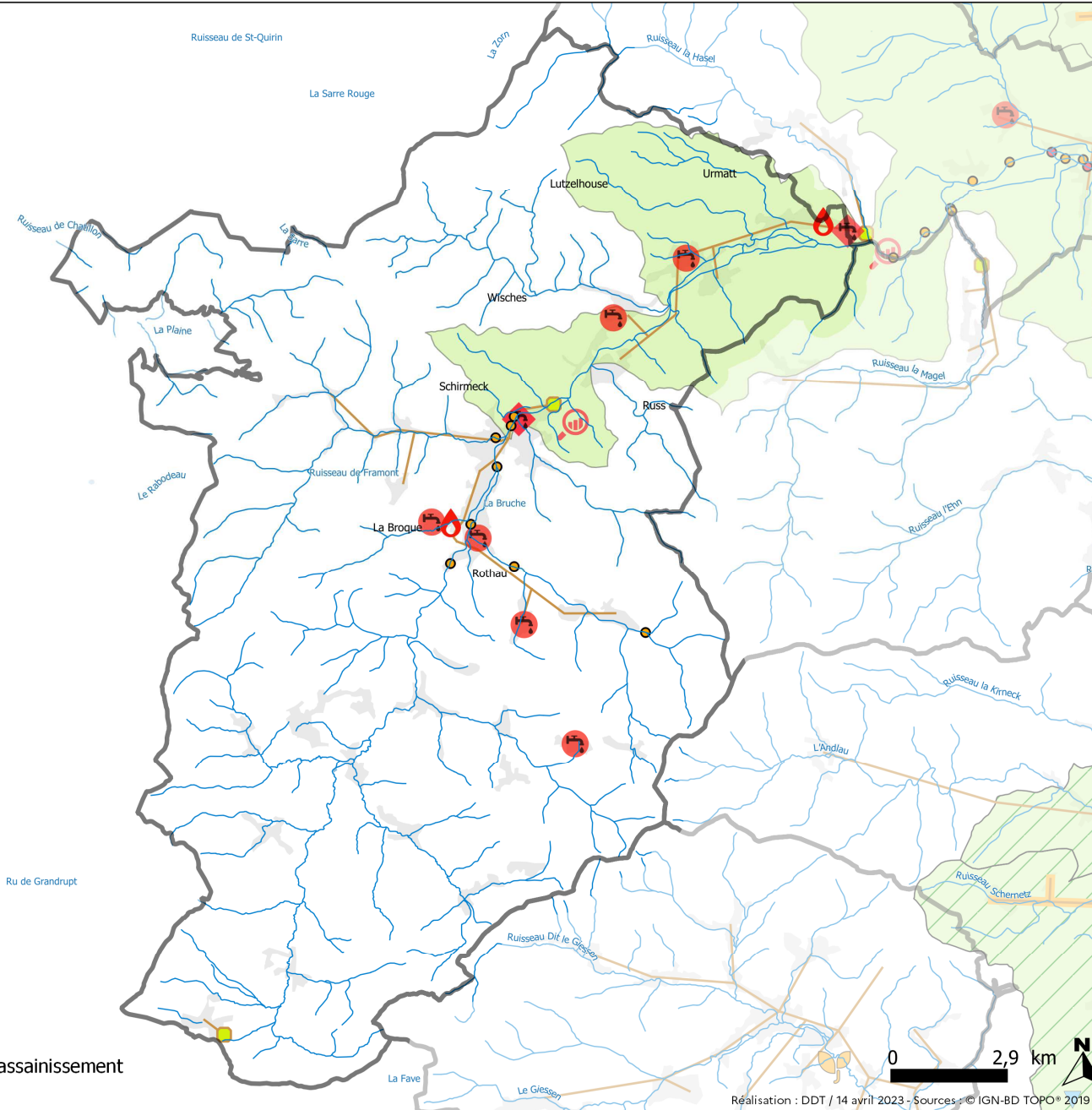
En terme de sécheresse, l'unité hydrographique de la Bruche passe au niveau de crise tous les ans, impliquant ainsi des restrictions d'usage contraignantes.

### Complément

Le Syndicat de bassin Bruche Mossig mène un certain nombre d'actions globales sur le territoire, notamment un inventaire global des zones humides, un suivi des actions de restauration des cours d'eau et l'étude hydromorphologique préalable dans le cadre du PAPI Bruche-Mossig. La CEA porte quant à elle un diagnostic de continuité écologique sur ses ouvrages sur les masses d'eau Bruche 1, Bruche 2 et Bruche 3.





**PAOT 2022-2027 - PLANS D'ACTIONS  
BAS-RHIN  
CC DE LA VALLEE DE LA BRUCHE**




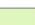

**Légende :**

**Actions « assainissement », permettant de traiter ou d'améliorer le traitement des effluents urbains domestiques et / ou artisanaux :**





• localisées à la commune<sup>1</sup>, à la station d'épuration<sup>2</sup>, à l'agglomération d'assainissement<sup>3</sup>, à la branche d'assainissement<sup>4</sup> ou à la masse d'eau<sup>5</sup> :

-  action « diffus toxiques » (ASS0701)<sup>3</sup> : sensibiliser et mettre en place des actions de réduction des substances toxiques
-  action « temps de pluie » (ASS0201)<sup>5</sup> : améliorer la gestion des eaux pluviales


**Actions « milieux aquatiques », permettant de rendre à la rivière ou à la zone humide ses fonctionnalités naturelles d'auto-épuration, de protection contre les inondations, d'habitat de biodiversité, de frayères, de transport sédimentaire :**

- localisées au point d'obstacle :
  -  rétablissement de la continuité écologique (MIA0304) : aménager ou supprimer un ouvrage sur les cours d'eau prioritaires (liste 2)
- localisées à la masse d'eau :
  -  restauration et renaturation de cours d'eau (MIA0203) : reconstituer une ripisylve, reméandrer un lit, réhabiliter des annexes hydrauliques, restauration et gestion de zones humides...
  -  préservation des zones humides (MIA0601) : mener des opérations d'acquisition foncière sur l'ensemble de la masse d'eau




**Actions « captages », permettant de limiter les pollutions diffuses d'origine agricole au niveau des captages sensibles aux nitrates et produits phytosanitaires (localisées au point de captage) :**



-  priorité 1A : enjeux forts avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2022)
-  priorité 1B : enjeux forts avec une dynamique locale et des actions à poursuivre (programmation à 2022)
-  priorité 2 : enjeux moyens avec besoin d'impulser une dynamique locale et de mettre en place des actions (programmation à 2024)
-  priorité 3 : veille sanitaire (programmation à 2025 si d'éventuelles actions à mettre en œuvre)

**Actions « industrie » permettant de limiter les rejets de polluants issus des ICPE ou de remédier à la pollution des sites et sols pollués**

- localisées à l'ICPE :
  -  action « site et sol pollué » (IND0601) : remédier à la pollution des sites et sols pollués dus aux industries

**Actions « ressources » permettant de rationaliser les consommations d'eau dans tous les domaines**

- localisées à la commune<sup>1</sup> ou à l'ICPE<sup>2</sup> :
  -  action « rendement de réseau » (RES0202)<sup>1</sup> : amélioration du rendement du réseau d'alimentation en eau potable
  -  action « industrie » (RES0203)<sup>2</sup> : mesure permettant de limiter les prélèvements et les consommations d'eau sur les sites industriels
  -  action « ressource complémentaire » (RES0702)<sup>1</sup> : mettre en place une ressource complémentaire (interconnexion, nouveau forage/prélèvement, etc.) afin de sécuriser la production d'eau potable, notamment en période de basses eaux

 Schéma réseau d'assainissement  
 STEU

# LISTE DES ACTIONS

## de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

Cette liste d'action est par nature dynamique et évolutive. Elle a été établie sur la base des propositions de l'ensemble des acteurs du territoire impliqués dans la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (GEMAPI, assainissement, eau potable, qualité des milieux, etc.). Afin de disposer de la dernière version, nous vous invitons à consulter le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin ([www.bas-rhin.gouv.fr](http://www.bas-rhin.gouv.fr)) à la rubrique suivante : Politiques publiques / Environnement / Planification dans le domaine de l'eau.

La colonne « Année prévisionnelle » fait référence à l'année inscrite au Plan d'Actions Opérationnel Territorialisé (PAOT), validé par la Préfète en juillet 2022 et également disponible au même fil d'Ariane sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

### Actions Assainissement

#### Thème : Gestion des effluents de temps sec et de temps de pluie

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

#### Thème : Gestion intégrée des eaux pluviales

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

#### Thème : Rejet des substances dangereuses et émergentes (RSDE – IND0301, GOU0301 et ASS0701)

Système d'assainissement	Action	Masse(s) d'eau	Année prévi.
SCHIRMECK	Surveillance des émissions de substances dangereuses de la STEU de SCHIRMECK [cd. SANDRE 026744800762]	BRUCHE 3	2022

### Actions Milieux aquatiques

#### Thème : Restauration et renaturation des cours d'eau (MIA0203, MIA0101)

Masse(s) d'eau	Action	Année prévi.
BRUCHE 1 BRUCHE 2 BRUCHE 3	MIA0101 – Diagnostic de continuité écologique sur les masses d'eau Bruche 1, Bruche 2 et Bruche 3	2022
BRUCHE 1, BRUCHE 2, BRUCHE 3, BRUCHE 4, BRUCHE ARTIFICIELLE, MOSSIG 1, MOSSIG 2	MIA0101 – Suivi de la restauration de la continuité écologique sur les masses d'eau Bruche 1, bruche 2, Bruche 3, Bruche 4, Bruche Artificielle, Mossig 1 et Mossig 2	2022
BRUCHE 3	MIA0203 – Cours d'eau - Renaturation sur la masse d'eau Bruche 3	2023-2024
BRUCHE 1, BRUCHE 2, BRUCHE 3, BRUCHE 4, BRUCHE ARTIFICIELLE, HASEL, BRAS D'ALTORF, MUHLBACH, MOSSIG 1, MOSSIG 2, RUISSEAU DE FRAMONT, BARENBACH, BASS DE RUSS, CANAL COULEAUX, NETZENBACH, RUISSEAU D'ALBET	MIA0101 – Etude hydromorphologique sur le BV de la Bruche et de la Mossig – Etude préalable du PAPI Bruche-Mossig	2022

### Thème : Restauration de la continuité écologique (MIA0304)

Masse d'eau	N° ROE	Action	Année prévi.
BRUCHE 1	ROE16227	[ROE16227 - L2P] 67_Aménagement, suppression ou gestion de la prise d'eau de la centrale hydroélectrique du Tissage à Rothau (ROE 16227)	2022
BRUCHE 1	ROE19888	[ROE19888 - L2P] 67_Aménagement, suppression ou gestion de la prise d'eau de la centrale hydroélectrique de la Renardière à Natzwiller (ROE 19888)	2022
BRUCHE 1	ROE61127	[ROE61127 - L2P] 67_Aménagement de la prise d'eau de la centrale hydroélectrique de la Haute-Goutte à Natzwiller (ROE 61127)	2022
BRUCHE 2	ROE16224	Aménagement, suppression ou gestion au niveau d'un seuil en rivière à La Broque (ROE 16224)	2022
BRUCHE 2	ROE16606	Aménagement, suppression ou gestion au niveau du seuil de la Rubannerie à La Broque (ROE 16606)	2022
BRUCHE 3	ROE19734	[ROE19734 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion du barrage de prise d'eau des usines Laffargues à Schirmeck (ROE 19734)	2022
BRUCHE 3	ROE64080	[ROE64080 - L2P] Aménagement, suppression ou gestion au niveau de la dévalaison des Usines Laffargues à Schirmeck (ROE 64080)	2022
RUISSEAU DE FRAMONT	ROE2725	Aménagement, suppression ou gestion au niveau d'un seuil en rivière à Schirmeck sur le Ruisseau de Framont (ROE 2725)	2022

### Thème : Préservation et gestion durable des zones humides (MIA0601)

Masse d'eau	Action	Année prévi.
BRUCHE 1 BRUCHE 2 BRUCHE 3 BRUCHE 4	MIA0101 – Réaliser une étude globale d'inventaires ZH sur l'ensemble des ME	2022

### Actions Captages

#### Thème : Reconquête du bon état de la ressource dans les Aires d'Alimentation de Captages (AGR0503, AGR0401)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

### Actions Industries

#### Thème : Amélioration de la qualité des sites et sols pollués (IND0601)

Il n'y a pas d'action de cette thématique sur le territoire.

#### Thème : Amélioration de la qualité des rejets (IND0201, IND0202 et IND0901)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
FEDERAL MOGUL VALVETRAIN	SCHIRMECK	IND0901 – Mise en conformité du rejet industriel avec le SDAGE	BRUCHE 2	2023-2024



## Actions Ressource

### Thème : Économies d'eau par les collectivités (RES0202 et RES0702)

Masse(s) d'eau	Commune(s)	Action	Année prévi.
BRUCHE 3	URMATT	RES0702 – Mise en place de ressources complémentaires pour l'entité URMATT	2022
RUISSEAU D'ALBET	LA BROQUE	RES0702 – Mise en place de ressources complémentaires pour l'entité LA BROQUE	2022
BRUCHE 1	BELMONT	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE BELMONT	2025-2027
BRUCHE 1	ROTHAU	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE ROTHAU	2023-2024
BRUCHE 1	WILDERSBACH	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE WILDERSBACH	2023-2024
BRUCHE 2 RUISSEAU D'ALBET	LA BROQUE	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE LA BROQUE	2022
BRUCHE 3	LUTZELHOUSE	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE LUTZELHOUSE	2023-2024
NETZENBACH	WISCHES	RES0202 – Amélioration du rendement du réseau de distribution d'eau de COMMUNE DE WISCHES	2023-2024

### Thème : Économies d'eau par les industriels (RES0203)

Maître d'ouvrage	Commune	Action	Masse d'eau	Année prévi.
FEDERAL MOGUL VALTETRAIN (ex TRW)	SCHIRMECK	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	BARENBACH	2023-2024
FONDERIE DE LA BRUCHE	SCHIRMECK	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	BARENBACH	2023-2024
GROUPE SIAT	URMATT	RES0203 – Économie d'eau – Industrie et artisanat	BRUCHE 3	2023-2024